

économique du Canada. Pour ma part, je ne préconise pas vraiment une réglementation gouvernementale trop stricte. Je voudrais que cette réglementation soit limitée, que des recours soient prévus et que les règlements soient appliqués d'une façon manifestement juste, mais je pense qu'il n'y a rien à dire sur les buts visés.

J'en reviens encore au discours fait par le premier ministre le 12 février, dont j'extrais le passage suivant:

Il faut utiliser nos ressources naturelles comme point de départ pour l'édification d'un secteur industriel vigoureux, et ranimer notre potentiel industriel afin d'avoir une industrie mieux en mesure de créer des emplois sur le marché intérieur et de soutenir la concurrence à l'étranger.

**M. Nickerson:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais appeler l'attention de la présidence sur le paragraphe 309 de la dernière édition du Précis de procédure parlementaire. Il y est dit bien clairement qu'il est de règle dans les deux Chambres du Parlement que les députés parlent de tête, et qu'il leur est interdit de lire un texte écrit, prérédigé. Certaines exceptions sont évidemment prévues en faveur des exposés ministériels, des députés qui font leur premier discours, et des députés qui parlent dans une langue qui n'est pas la leur. J'ai le regret de constater que l'intervention de l'orateur précédent ne relevait d'aucune de ces exceptions.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** Les observations du député sont justes. C'est la coutume, je pense, que tous les députés s'abstiennent de lire leur discours, sauf qu'ils peuvent consulter leurs notes pendant qu'ils parlent. C'est l'habitude en Chambre. Peut-être le député a-t-il remarqué une chose qui aurait échappé à la présidence, en tout cas j'ai vu seulement le député citer ses notes. Ne pouvant affirmer qu'elle lisait son discours, je ne l'ai pas interrompue.

**Mlle Nicholson:** Monsieur l'Orateur, j'avais des notes que j'ai consultées. Je me ferai un plaisir de les faire voir au député. S'il est capable d'y trouver un discours écrit, il est plus malin que moi parce que je n'en avais pas.

**M. Harvie Andre (Calgary-Centre):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur le bill C-48, qui est sensément le résultat de dix années et demi d'efforts déployés par des fonctionnaires travailleurs, compétents, intelligents et savants, secondés par leurs ministres.

Comme l'ont déjà mentionné mon préopinant et d'autres ministériels, il vise à donner aux Canadiens, et particulièrement au gouvernement canadien, un meilleur contrôle de l'industrie pétrolière et gazière surtout au niveau des terres du Canada. Étant donné le dossier, on doit se demander pourquoi, pour l'amour de Dieu, une personne saine d'esprit devrait donner plus de pouvoir à cette bande d'incompétents.

Nous devons tenir compte de l'historique. Les règlements relatifs au pétrole et au gaz qui se trouvent dans les terres du Canada, soit au nord du 60<sup>e</sup> parallèle et au large des côtes, ont été abrogés par le gouvernement libéral, par le ministre de l'époque, M. J. J. Greene, en avril 1970, c'est-à-dire il y a dix ans et demi et on nous a alors dit que ces règlements seraient immédiatement remplacés par une version plus à jour, mieux adaptée à l'époque moderne. Nous avons retenu notre souffle pendant trois ans alors que le gouvernement se livrait à une lutte intestine en vue d'arriver à établir la politique énergétique nationale promise. Le sous-ministre d'alors, qui est devenu aujourd'hui le sénateur Austin de la Colombie-Britannique,

nous a assuré par l'entremise de son porte-parole, le ministre de l'époque, qu'on la présenterait bientôt.

Enfin, en juillet 1973, on a présenté une politique énergétique canadienne. C'était un merveilleux document qui représentait trois ans de travail intensif de la part du gouvernement. On l'a abandonné le 4 septembre 1973, soit six semaines plus tard, lorsque le gouvernement est intervenu unilatéralement en réaction aux influences politiques exercées par ses concubins, les néo-démocrates. Ils ont alors tout repris depuis le début, ils se sont débattus, et ainsi de suite, pour finalement donner naissance au budget de 1974 de l'honorable John Turner, le ministre des Finances; de l'honorable Donald Macdonald, le ministre de l'Énergie et du sous-ministre adjoint des Finances, M. Mickey Cowen qui est maintenant sous-ministre de l'Énergie. C'est un budget qui a mis l'industrie pétrolière et gazière à genoux. Le budget de mai 1974 a entraîné une politique énergétique qui a chassé des centaines d'installations de forage, des milliers de Canadiens et des milliards de dollars hors du pays. Cependant, il a assuré la majorité nécessaire au gouvernement libéral, ce qui était sa raison d'être; quels que soient les torts incalculables qu'il ait pu faire au Canada.

Ils ont ensuite poursuivi leurs efforts gigantesques. Le ministre de l'énergie, M. Macdonald, qui avait été blâmé du désastre que lui et son ami, John Turner, avaient provoqué au pays en 1974, a établi une nouvelle stratégie énergétique canadienne. Alastair Gillespie a fini par déposer le document intitulé «Une stratégie de l'énergie au Canada—Politique d'autonomie.» Et, six ans plus tard, on adoptait une nouvelle politique. Le nouveau document affirmait que nous devons nous rapprocher des prix mondiaux, que nous ne pouvons pas tolérer une situation irréaliste en fixant des prix inférieurs aux cours mondiaux, que nous devons partager équitablement les recettes, et ainsi de suite. Toutefois, aucune mesure législative n'a été adoptée. Nous sommes encore dépourvus de règlements concernant le pétrole et le gaz pour les terres du Canada.

● (1610)

Toutefois, grâce aux principes énoncés dans ce document, un accord a été conclu avec les provinces productrices, de sorte que pendant deux ou trois ans, les relations fédérales-provinciales ont été stables en ce qui concerne l'énergie, l'industrie a connu une expansion appréciable et, de fait, le Canada s'est efforcé de parvenir à l'autosuffisance. Toutefois, on n'a pas réussi à résister à la tentation d'abuser des particularités régionales et d'accabler les provinces productrices. L'honorable Alastair Gillespie a donc violé l'accord écrit qui avait été conclu à la suite de consultations qui avaient eu lieu lors de la publication de ce document.

Il n'existait toujours pas de règlements relatifs à l'exploitation du pétrole et du gaz dans les terres du Canada. Enfin, en août 1977, on a fait certaines tentatives en ce sens, sept ans et trois mois après l'abrogation des premières directives. On soumit ces nouveaux règlements aux intéressés pour voir s'ils accepteraient de s'y conformer. Ce fut un échec lamentable. Ils répondirent qu'ils n'en avaient nullement l'intention. Finalement, en 1978, le gouvernement fédéral a présenté le bill C-20, le projet de loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Il était convaincu que ce bill était la solution idéale, qu'il allait résoudre le problème.

En juin 1979, le gouvernement a lancé un appel d'offres relatif à certaines terres du nord du pays et a dit qu'il